

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 11 mars 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 04/03/2024

15

Le onze mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Alain RAYNALDY, Sébastien RAYNAL, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

Pour : 15

Contre : 0

Représentés : Benoît COURANT représenté par Alain RAYNALDY

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Approbation du procès verbal du Conseil municipal du jeudi 19 octobre 2023 - DE_2024_001

CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 19 octobre 2023

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

APRES avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du jeudi 19 octobre 2023

APPROUVE à l'unanimité ce document.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25 / 03 / 20 24
et publié ou notifié
le 25 / 03 / 20 24



Préfecture
Date de réception de l'AR: 25/03/2024
048-200083335-DE_2024_001-DE